

La neutralité à sa juste place

Erigée en mythe fondateur, la neutralité perd de sa superbe dès lors que survient une tension ou un conflit. Car la politique concrète ne se conjugue pas avec l'image d'Épinal. Au contraire, appliquée ponctuellement, elle heurte le sens commun; l'idéal semble trahi et la mission apparaît comme une compromission. La guerre en Irak en offre une nouvelle illustration. Le Conseil fédéral, ayant constaté que les États-Unis et la Grande-Bretagne agissent sans mandat des Nations Unies, en déduit qu'il s'agit d'un conflit armé entre États et applique le droit de la neutralité: la Suisse ne contribue d'aucune manière aux opérations militaires et à l'effort de guerre. Le constat et la déduction sont clairs et simples. Mais *a contrario*, si le Conseil de sécurité avait donné son feu vert, la déclaration de neutralité n'aurait pas été automatique; la Suisse aurait même pu offrir des facilités aux assaillants sans violer son statut de neutralité. Point d'absolu dans ce principe, mais une application différenciée en fonction du contexte.

La distinction se fait subtile. Le survol aérien du territoire est interdit, pour autant qu'il soit lié au conflit en cours; si ce n'est pas le cas, nous admettons un survol correspondant au courant normal. L'État helvétique s'interdit toute exportation d'armes; ainsi il ne livrera pas ses *Tiger* d'occasion à la marine américaine. Mais, pour les entreprises publiques et privées, cette interdiction ne vaut que pour les livraisons qui pourraient contribuer aux opérations militaires ou dont le volume dépasserait le courant normal. Ainsi des pièces du

chasseur *F/A-18* fabriquées en Suisse seront livrées, car les avions concernés ne sortiront de la chaîne de montage que dans un an ou deux. Par ailleurs la Suisse est dépendante des États-Unis pour le développement et l'amélioration de ses propres *F/A-18*. Suspendre cette collaboration viendrait à affaiblir notre force aérienne chargée d'assurer les missions que nous impose... la neutralité.

On l'a compris. La neutralité n'est pas un but mais un moyen de notre politique étrangère. Elle sert à la défense de nos intérêts.

La droite nationaliste crie à l'opportunisme, à l'absence de principe, à l'incohérence du Conseil fédéral et du Parlement. Prenant appui sur le mythe et son ancrage populaire, elle martèle que la neutralité est un but sacré, qui ne souffre aucune concession. En réalité, la neutralité n'est pour elle que prétexte à étouffer toute velléité de politique extérieure, de collaboration internationale; c'est la posture du hérisson.

Face à la difficulté de faire passer le message d'une neutralité instrumentale, exercice permanent de pesée d'intérêts, le Conseil fédéral se doit d'expliquer et d'expliquer encore. Et si possible d'une seule voix: la déclaration du président de la Confédération devant les Chambres, puis celle de la responsable des affaires étrangères en conférence de presse n'ont pas précisément contribué à éclairer la lanterne populaire. JD

**La neutralité
n'est pas
un but mais
un moyen de
notre politique
étrangère.**

Sommaire

Politique agricole: Les sacrifices paysans doivent profiter à tous (p. 2)

Organisation du territoire: Enfin un espoir de politique régionale (p. 3)

Suisse - Europe: En bons et loyaux Européens (p. 4)

Génie génétique: Plantes transgéniques et concurrence des nations (p. 5)

Forum: Révision de la Loi sur les stupéfiants (p. 6)

Assurance invalidité: La prévention fait défaut (p. 7)

Les sacrifices paysans doivent profiter à tous

La révolution agricole amorcée il y a dix ans suit son cours inexorable. Malgré les inévitables et longues controverses parlementaires. Reste à faire bénéficier les consommateurs de la baisse des prix.

Le bouleversement de la politique agricole vise à rendre les prix suisses «eurocompatibles». En compensation, les paysans reçoivent des paiements directs qui ne les incitent pas à produire davantage (cf. encadré). Le monde paysan accepte la fatalité de la nouvelle politique qui est un demi-succès. Quelques constats en noir et blanc.

Les paiements directs liés à des normes écologiques ont fait nettement régresser la pollution de l'environnement. La charge d'azote a diminué d'un quart et les excédents de phosphore de moitié. La quantité de pesticides s'est réduite d'un tiers.

Les contraintes de la nouvelle politique sont rigoureuses mais supportables pour la majorité des agriculteurs. Un tiers d'entre eux est parvenu à amé-

liorer ses revenus. Cependant un autre tiers des exploitations qui ne peut pas ou ne sait pas s'adapter, semble condamné.

Conséquence spectaculaire de la réforme, les prix à la production des produits agricoles ont baissé de plus de 20%. Les prix payés par les consommateurs pour leur alimentation ont pris le chemin inverse.

	1990	2001
Indice des prix à la production	100	75.3
Indice des prix à la consommation	100	106.9

Une partie de cette divergence s'explique par le fait que les denrées alimentaires importées ont renchéri. Mais la position dominante des grands distributeurs et autres intermédiaires

entre paysans et consommateurs est à l'origine de cette choquante évolution.

Quelques remèdes

Agriculture 2007 entend apporter quelques remèdes. Le droit d'importer de la viande à bas prix doit être mis aux enchères. Le montant prélevé serait restitué à la branche. Il s'agit d'une ponction sur les bénéfices potentiels des gros négociants. Le Conseil National a entériné cette mesure qu'avait écartée le Conseil des États. Le combat continue.

Agriculture 2007 renforce également la position des paysans qui se battent en ordre dispersé face aux grands distributeurs. Les organisations d'agriculteurs pourront légalement fixer des prix indicatifs établis en accord avec les acheteurs. Ces ententes expressément autorisées ne pourront pas être contestées par la Commission de la concurrence. Les accords entre tous les professionnels d'une branche semblent efficaces. L'interprofession de la filière du gruyère est parvenue à fixer des normes de quantité, de prix et de qualité. Ce marché se porte nettement mieux que celui de l'emmental qui ne connaît pas encore de tels arrangements.

On retrouve une stratégie analogue de concertation entre producteurs avec un meilleur encadrement légal des AOC ou des indications de

provenance. Les produits labellisés devraient trouver plus facilement des clients sur l'énorme marché européen. La tendance verte et rose du Parlement entendait poursuivre dans la même direction en encourageant plus massivement la production biologique qui pourrait occuper d'intéressantes niches sur les marchés étrangers. Le bio représente 5% de la surface agricole utile de Suisse. La majorité s'entend à la politique de large soutien à toutes les exploitations respectant les normes écologiques moins contraignantes dites de production intégrée. En affichant sa propre spécificité, le bio devrait trouver par lui-même sa place privilégiée sur le marché. Les controverses de détails qui subsistent devraient se régler lors de la prochaine session. Le paquet doit entrer en vigueur l'an prochain. at

Facture du soutien agricole

Le programme Agriculture 2007 a un prix. L'arrêté financier portant sur les années 2004 à 2007 prévoit les montants suivants :

Restructuration et aide sociale	1 129 milliards
Aides à la production et vente	2 946 milliards
Paiements directs	10 017 milliards
Total	14 092 milliards

La nouvelle politique agricole coûte 3.5 milliards de francs par année. Les paiements directs représentent plus de 70% de l'aide. Ils sont admis dans le cadre de l'OMC. En revanche, les soutiens à la production (20%) sont dans le collimateur des négociations internationales sur la libéralisation de l'agriculture. ■

Erratum

Dans l'article consacré à l'aide au logement paru dans *DP* n°1553, nous avons malencontreusement éliminé 20 parlementaires fédéraux. La majorité qualifiée requise par le mécanisme de frein aux dépenses, soit la majorité des 200 membres du Conseil national, est de 101 voix et non de 91 comme écrit par erreur. ■

Enfin un espoir de politique régionale

Après la RPF, voici la NPR. Après la Réforme du système de péréquation financière, qui peine à s'instaurer, voici la Nouvelle politique régionale, préparée par une commission d'experts mandatés par le Secrétariat d'Etat à l'économie. La mise en œuvre devrait reposer sur une loi-cadre prévoyant des programmes quadriennaux, dont le premier pourrait démarrer dès 2008.

S'il est un domaine dans lequel les actes tardent à suivre les mots, c'est bien celui de l'aménagement du territoire, comme on disait encore au temps du vote de la LAT (juin 1979). Même rebaptisée organisation du territoire, la gestion du sol et de ses affectations reste affaire de longue haleine. Au niveau fédéral, on ne la traite plus dans son ensemble, comme au beau temps des conceptions globales, mais par de plus simples et souples «grandes lignes» (1996) et surtout au travers des plans sectoriels: surfaces d'assolement (décision du Conseil fédéral en 1992), installations sportives (1996), paysage suisse (1997), Expo (1998), transit alpin (1999), infrastructure aéronautique (premières décisions dès 2000), lignes de transport d'électricité (dès 2001), installations militaires (dès 2001), rail/transports publics et routes (dès 2003-2004).

La politique régionale concerne aussi les villes et les agglomérations

En parallèle, toujours au niveau fédéral, la politique régionale tente de s'établir comme telle, après des décennies de sollicitude privilégiée, pour ne pas dire exclusive, en faveur des seules régions de montagne et/ou périphériques. Dans les années nonante, on a bien voulu s'apercevoir en haut lieu qu'il existait aussi des zones de plaine et, qui pis est, urbanisées. L'idée de la «décentralisation concentrée» a fait son apparition dans la Berne fédérale, après avoir inspiré les auteurs de plusieurs plans directeurs cantonaux. Et voilà que, malgré de fortes et longues résistances rurales et fédéralistes, la Confédération se mêle désormais de «Politique des agglomérations», comme en témoigne le Rapport du même nom adopté par le Conseil fédéral en décembre 2001 et paru en avril dernier.

Il faut rappeler que la nouvelle Constitu-

tion fédérale, entrée en vigueur le 1er janvier 2000, mentionne expressément, audace suprême, «les villes et les agglomérations urbaines», et non plus seulement les régions alpines, comme la précédente charte, depuis la votation de février 1994 sur l'initiative des Alpes et la redevance poids lourds.

Les frontières cantonales sont obsolètes

Du coup, la politique régionale va mériter son nom et ne plus concerner seulement une partie du territoire suisse et une faible minorité de sa population. Le projet de NPR est ambitieux: il passe par un changement d'échelle dans les domaines culturels, politiques et institutionnels. Car «du point de vue économique, les frontières entre les régions et les cantons sont depuis longtemps obsolètes, dégageant progressivement des régions plus vastes, structurellement cohérentes, composées d'un centre, de son ag-

glomération et d'une large zone périurbaine, souvent complémentaire».

Parole de SECO sous le régime Couche-pin: «La tension augmente entre le maillage serré des structures politiques et celui, plus large, des structures économiques». Aux impatientes recommandations, bien inspirées mais politiquement irréalistes, de la commission d'experts assistée d'un consultant privé, il faudrait ajouter une injonction: chercher, en même temps qu'à imposer la NPR, les moyens de combler l'immense déficit démocratique de la régionalisation urbaine, intercantonale et transfrontalière - notre globalisation à nous. Le défi semble déjà très difficile à relever dans les agglomérations regroupant de fait des dizaines de communes. Qu'en sera-t-il aux échelons supérieurs? *yj*

Le texte du rapport est disponible sur le site du seco: www.seco-admin.ch

Canton de Vaud

La culture oubliée

Le Conseil d'Etat vaudois publie son programme de législature, un document bref, élégant, clair et bien écrit avec des objectifs auxquels tout le monde peut souscrire. Un mot est totalement absent de ce programme, celui de culture. Rien, absolument rien, zéro, sur les bibliothèques, musées et de manière plus générale sur l'aide à la création dans le pays de Vaud. Dans ce programme, le futur Musée des beaux-arts n'existe pas, ce qui nous donne au moins une indication: sa construction ne devrait pas débiter avant les prochaines élections en 2007, alors que le crédit d'étu-

de a été voté par le Grand Conseil.

Nous ne soupçonnerons pas les membres du Gouvernement vaudois de suivre l'exemple de Goering et de sortir leur revolver lorsqu'ils entendent le mot culture, mais ils auraient pu sortir leur stylo et manifester ne serait ce qu'un début d'intérêt pour des activités laissées trop exclusivement aux villes et surtout à la plus grande d'entre elles. *jj*

Le programme de législature est disponible sur le site de l'Etat de Vaud: www.vd.ch

En bons et loyaux Européens

L'Union européenne a vu son unité éclater sous la pression de la crise irakienne. L'expérience helvétique fournit quelques repères pour l'interpréter.

Alors que la première bombe n'avait pas encore explosé sur Bagdad, l'avant-guerre irakienne avait fait une première victime: l'unité européenne fragmentée. Si le combat des chefs, Blair - Chirac, a été abondamment mis en scène, alors que des informations souvent creuses tournent en boucles, on sait peu de choses, par exemple, sur le comportement du Danemark qui s'est rangé - pour quelles raisons? - dans le camp états-unien. Rien d'autre que l'image du Premier ministre danois sur lequel un contestataire avait versé un seau de peinture rouge. Or l'unité européenne nous concerne au premier chef, pas seulement comme candidat à l'adhésion (en hibernation), mais comme voisin de pays aux politiques opposées: France, Allemagne, Italie. D'autre part, le chemin historique de la Confédération est-il de nature à éclairer la problématique européenne? La neutralité ou du moins la prudence dans les engagements extérieurs ne serait-elle pas la condition politique qui permet de maîtriser les forces centrifuges?

Loyauté

Ce que les Suisses ont appris à développer durant les siècles d'une histoire difficile, c'est la loyauté dans les rapports confédérés. La formule, devenue désuète, est toujours riche de sens et d'expérience: «en bons et loyaux Confédérés». L'alliance, par prin-

cipe, exclut des comportements «piégeux». Jacques Chirac l'a rappelé aux nouveaux adhérents, malheureusement sur un ton de père fouettard totalement déplacé («mal élevés», «ont perdu une occasion de se taire»). Plutôt que d'un délégué aux affaires étrangères, rentré dans l'ombre dès le début de la crise, l'Union européenne aurait besoin d'un code de bonne conduite.

La deuxième expérience helvétique est l'incompatibilité entre l'union et l'option par un des membres d'une alliance séparée. Zurich, au XV^e siècle, fit le choix de l'alliance avec l'Autriche mais au prix d'une guerre avec les Confédérés. La Suisse moderne s'est bâtie sur le refus de toute al-

liance séparée (Sonderbund). Certes les pays de l'Union se retrouvent tous regroupés dans la grande alliance de l'OTAN, mais le statut d'allié plus proche des Etats-Unis que les autres, que cultive la Grande-Bretagne, n'est pas compatible avec l'esprit confédéral.

La structure de 1945

Ces disparités éclatent au Conseil de sécurité de l'ONU. Les sièges permanents français et anglais sont l'expression des rapports de force au sortir de la guerre. Ils ne sont plus compatibles, dans la mesure où il en est fait un usage purement national, avec l'Union des pays européens ayant surmonté le traumatisme

de la guerre. En espérant qu'un jour l'Union européenne pourra en revendiquer l'attribution, ils ne devraient être exercés qu'après une coordination interne rigoureuse.

Enfin l'Union européenne n'est pas crédible tant qu'elle est incapable de constituer une force armée commune, sous commandement unique et qui soit l'affirmation de l'alliance des pays européens confédérés. A défaut, l'OTAN et les Etats-Unis apparaîtront aux pays à l'indépendance fraîchement retrouvée comme une meilleure et plus sûre assurance. La guerre d'Irak est un révélateur. L'Union européenne comme confédération politique reste à construire. *ag*

Visions anciennes d'une Conseillère fédérale

En 1989, le Collège du travail, créé à Genève par Lucien Tronchet, a publié *De Hiroshima à Tchernobyl*, une brochure consacrée au mouvement socialiste et aux mouvements sociaux (Suisse, 1945-1989). On y retrouve des textes d'auteurs rassemblés et présentés par Pascal Holenweg, annotés par Jacqueline Berenstein-Wavre et André Chavanne. Parmi ceux-ci, quelques pages sur *Les futurs du socialisme* de la nouvelle Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, alors «licenciée en Hautes Etudes Internationales, présidente du Parti socialiste genevois, députée au Grand Conseil de Genève». La légende de l'illustration de l'article annonce: «La lutte entre le travail et le capital - une moderne bataille de Sempach». Le texte commence ainsi: «A Genève, en Suisse, le socialisme connaît des difficultés (résultats électoraux, effectifs, militantisme)». Suivent des développements sur la solidarité, l'écologie, la liberté dans le travail, l'extension de la démocratie et des droits de l'homme pour aboutir à la conclusion: «La solidarité internationale a été le creuset du socialisme genevois et suisse; elle reste une préoccupation constante; elle le sera encore à l'avenir. Cette solidarité internationale est enfin la condition de la résolution pacifique des conflits et du maintien de la paix. C'est là un engagement d'importance pour la social-démocratie». Bel idéal!

René Lévy avait raison de noter: «Le PS a peine à évoquer un rêve mobilisateur ou à indiquer des expériences socialistes à large échelle et encourageantes.» C'était le cas. C'est toujours le cas actuellement. Ne l'oublions pas! *cfp*

Plantes transgéniques et concurrence des nations

La commercialisation des plantes génétiquement modifiées excite la convoitise du monde entier. La Suisse, en revanche, défend la «pureté génétique» de son agriculture.

Les enjeux économiques du génie génétique appliqué aux plantes sont considérables. Les Etats-Unis tablent sur leur avance dans la recherche et sur leur environnement légal pour breveter et commercialiser les premiers des cultures d'importance économique. La Chine plante avec enthousiasme ces nouvelles variétés qui lui permettent de réduire l'utilisation de pesticides. La Suisse par contre opte pour l'agriculture biologique qui lui paraît être son créneau de production et d'exportation et adapte sa GenLex en conséquence – un espace «sans OGM» est garanti aux agriculteurs suisses.

Le département de l'agriculture américain vient d'autoriser, à des conditions «scientifiquement étayées», la culture de plantes recombinantes, destinées à produire des agents thérapeutiques, comme les vaccins. Ainsi, le *biopharming* commercial sera autorisé à condition que le champ soit éloigné au moins d'un *mile* des cultures destinées à la consommation humaine; en outre, les inspecteurs pourront effectuer jusqu'à cinq visites par an. Pour mémoire, l'avant-dernier épisode en *biopharming* était la condamnation (à une amende)

de la compagnie *Prodigene* qui avait contaminé des cultures destinées à l'alimentation animale avec son maïs produisant un vaccin porcin.

La recherche européenne est déprimée

Cet enthousiasme (obtenus certes sous pression économique) contraste avec la déprime européenne. En effet, la Commission européenne vient de publier une litanie de projets de recherche abandonnés dans le domaine des plantes (et animaux de rapport) transgéniques. Les 168 établissements de recherche interrogés indiquent

que, pour les établissements privés, 61% des projets ont été abandonnés; ils sont 29% dans la recherche publique. Les essais en plein champ sont tombés de deux tiers sur l'ensemble de l'Europe en l'espace de quatre ans. Les raisons invoquées sont le scepticisme des consommateurs et le manque de clarté de la législation. En Suisse, dès l'essai pionnier de la station de Changins, aucun projet, si minime soit-il, ne s'est déroulé sans un cortège d'interpellations parlementaires et de recours. On sait qu'une décision du Tribunal fédéral vient de condamner le dernier essai en date de l'EPFZ.

Du côté des Etats-Unis, les acquis scientifiques des plantations expérimentales paraissent suffisamment solides pour élaborer un schéma de plantation commerciale «sans risques» de plantes transgéniques pharmaceutiques; du côté suisse, on n'en sait pas encore assez pour oser planter une surface équivalente à celle de votre lit matrimonial! On organisera sans doute en Suisse des programmes de recherche en «biosécurité»; mais quel chercheur sera assez fou pour s'engager et risquer sa carrière à l'aune des procédures judiciaires, alors que le pays a sans doute déjà opté pour la «pureté génétique» de son agriculture?

La prudence chinoise

Ce refus de la recherche même en génie génétique appliqué à l'agriculture se manifeste actuellement, et de manière surprenante, en Chine. Non pas que ce pays ait découvert d'un coup des dangers associés aux plantes recombinantes. Après tout, l'introduction dès 1997 du coton transgénique Bt - des variétés importées (*Monsanto*) et chinoises - qui s'étend aujourd'hui sur 1.2 millions d'hectares (sur quatre milliards au total), a permis - les chiffres étant à vérifier - une diminution des coûts de production de 28% par la réduction de 80% de l'usage des pesticides. Si la Chine découvre maintenant une vertu à la prudence et

bloque toute nouvelle autorisation de plantation pour des raisons de sécurité, c'est qu'elle veut avoir le temps de développer ses propres variétés transgéniques. Sous réserve de l'intervention de l'OMS elle y parviendra, car ses chercheurs sont nombreux et compétents. ge

Science, 25 janvier 2002

Nature, 13 mars 2002

L'étude européenne est disponible sur le site:

www.jrc.es/gmoreview.pdf

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)
Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy (cb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum: **Rel'ier**

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales SA
Lausanne

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Le courage du changement

Lors de la session d'été, le Conseil national devra se prononcer sur la révision de la Loi sur les stupéfiants.

Viviane Prats, Nathalie Christinet, Valérie Dupertuis
Rel'ier, Relais Information et Réseau (toxicomanies), Lausanne
infoset.ch/inst/relier

La Loi sur les stupéfiants existe en Suisse depuis 1951. Elle devait avant tout contrôler le commerce et l'utilisation des produits stupéfiants à des fins médicales et pharmaceutiques et lutter contre leurs détournements illicites.

En 1975, une première révision a introduit, entre autres, des mesures médico-sociales et d'assistance prenant en compte les problèmes inhérents à la consommation de stupéfiants. Mais depuis cette date, les changements intervenus dans le domaine de la toxicomanie sont importants. L'émergence des scènes ouvertes de la Platzpitz et du Letten à Zurich a rendu visible ce phénomène. L'augmentation du nombre de toxicomanes dépendants de l'héroïne, puis de la cocaïne, l'apparition des problèmes de contamination liés au virus du Sida, puis la transmission des hépatites ont suscité le développement de programmes médico-sociaux d'assistance. Ces démarches nous ont permis d'avoir une meilleure connaissance de la toxicodépendance. Elles nous ont fait comprendre que la toxicomanie est une étape particulière dans la vie d'une personne, que les tentatives pour sortir de la dépendance sont souvent associées à de nombreuses rechutes, et que les traitements visant l'abstinence montrent leurs limites pour une partie des toxicomanes.

En 1991, le Conseil fédéral¹ a élaboré la politique dite des « quatre piliers » basée sur la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. Cette stratégie offre des réponses diversifiées pour faire face à des problèmes complexes. Son application est sous la responsabilité des cantons. Le développement des traitements de substitution ainsi que des programmes de prescription d'héroïne sous contrôle médical sont venus compléter les offres visant à l'abstinence. De plus, la prochaine révision de la loi - en proposant d'inscrire le pilier de la réduction des risques - permet d'apporter des réponses pragmatiques à ceux qui poursuivent leur consommation en limitant les dommages sanitaires et sociaux.

La dépénalisation du cannabis

La véritable innovation réside dans le statut particulier réservé au cannabis. Ce projet se propose d'en dépénaliser la consommation pour les personnes majeures. La perception du cannabis et les représentations sociales qui y sont associées se sont considérablement modifiées ces dernières années. Preuve en est la prise de conscience que le cannabis n'est pas une drogue tremplin conduisant automatiquement à l'usage de drogues dures, et que d'un point de vue purement sanitaire, les risques liés à sa consommation sont relativement faibles.

La loi va ainsi s'adapter à la réalité du terrain, car comme le démontrent de nombreuses études épidémiologiques², la consommation de cannabis est en forte augmentation depuis les années huitante dans la population adulte et chez les plus jeunes en dépit de la répression. De plus, les consommateurs ne se reconnaissent pas dans le statut de délinquants que

la loi leur réserve à l'heure actuelle. La dépénalisation du cannabis devrait ainsi permettre:

- Une prévention plus cohérente;
- Une décriminalisation des personnes favorisant le développement de mesures préventives et éducatives;
- Un renforcement de la protection de la jeunesse, avec davantage de répression vis à vis d'adultes incitateurs, y compris pour les autres produits (alcool, tabac, produits illégaux).

En aucun cas, il ne s'agit d'encourager la consommation, mais au contraire d'en éviter la banalisation.

La concertation de tout le monde est indispensable

Pour pouvoir réaliser ces objectifs ambitieux, il nous semble impératif de travailler avec tous les partenaires concernés:

- Les jeunes: en écoutant leurs points de vue, en leur facilitant l'accès à une information correcte et scientifiquement étayée (par exemple le site www.ciao.ch), en fixant avec eux les règles à venir: chartes d'établissements scolaires, etc., en dépistant les jeunes en difficultés afin de pouvoir leur apporter rapidement des réponses adaptées;
- Les parents: d'une part pour entendre leurs peurs légitimes, leur donner une véritable information sur les risques, les effets et les modes de consommation du cannabis, et d'autre part pour les soutenir dans leurs pratiques éducatives;
- Les professionnels de la prévention: en leur donnant les moyens de réaliser des outils attractifs et de favoriser une véritable culture de promotion de la santé dans tous les milieux concernés;
- Les professionnels de la prise en charge: en leur permettant de développer des structures adaptées aux jeunes « mal dans leur peau » et en renforçant le travail de terrain auprès des jeunes.

Nous regrettons en revanche que dans le cadre de la politique en matière de drogue, il ne soit pas fait une place plus importante aux aspects liés à la réinsertion. Cette politique, pour être véritablement complète, devrait se doter d'un cinquième pilier, celui de la réinsertion sociale et professionnelle. Mais malgré cette absence, les efforts entrepris dans notre pays en matière de toxicomanie sont conséquents et enviés par passablement d'intervenants étrangers. Le modèle helvétique est souvent cité en exemple par nos partenaires hors frontières. ■

¹ *La politique suisse en matière de drogue*, Office fédéral de la santé publique, septembre 2000.

² *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)* OMS, ISPA 1998; *Cannabis auf der Schwelle zum legalen Rauschmittel*, SFA ISPA Richard Müller, März 2001.

La prévention fait défaut

L'article, paru dans *DP* n°1552 avec le titre *La rente prime sur la réinsertion* appelle de ma part les remarques suivantes tirées de mon expérience professionnelle dans un syndicat du bâtiment.

Pour comprendre le nombre élevé de cas d'invalidité en Suisse, on doit absolument prendre en compte l'absence d'assurance maladie professionnelle. Ce qui signifie l'ab-

sence d'une vraie politique de prévention utilisant un instrument décisif: les primes par entreprise en fonction du nombre de sinistres, à l'image de la SUVA (assurance accident professionnelle).

Dans une économie comme la nôtre qui admet le chômage de masse, il est utopique de croire que les nombreux invalides provenant de professions où la part physique est prépondérante pourraient tous

retrouver une activité après une réinsertion. Le nombre des candidats à ce type de poste dépasse, et de loin, les places disponibles.

Par ailleurs, les pressions sur le travail découlent de cette même société: le chômage et l'accélération des cadences sont à l'origine d'un grand nombre de cas d'AI. La baisse du nombre de saisonniers dans les années nonante - il s'agissait de travailleurs jeunes qui coti-

saient mais rentraient chez eux après quelques années, volontairement ou parce que, présentant un problème de santé, leur patron ne renouvelait pas leur contrat - est une des causes des difficultés actuelles d'AI.

Il se peut qu'il y ait eu des abus dans les demandes de l'AI il y a vingt ans. Aujourd'hui il est évident que, pour des raisons financières, l'AI refuse des demandes fondées mais difficiles à prouver. *cb*

Courrier

PubliCar: palliatif ou maillon d'un système performant?

Dans son édition du 21 mars (n°1553), *DP* conclut bien vite que «le service PubliCar préserve la quantité et la qualité du service et surtout contribue à une mobilité accrue et moins polluante».

D'accord, sortons du mythe, quittons «les temps héroïques...» (au risque de se livrer à un mythe moderne?) Oui, les avantages du système sont importants: par sa souplesse d'itinéraire et l'extension des heures de service en soirée notamment, PubliCar répond à des demandes qu'il était impossible de satisfaire avec le service de ligne conventionnel. La personne âgée déposée devant le supermarché, puis ramenée une heure plus tard à la porte de son domicile, c'est fantastique! Les 10% d'économie mentionnés sont aussi un élément à prendre en compte. Et surtout, évidemment, l'instauration du PubliCar est une solution infiniment préférable à la suppression du service.

Mais si l'on examine ce nouveau «service public à la carte» sous d'autres points de vue, le constat est moins brillant. Aux yeux des captifs des transports publics (enfants, jeunes, étrangers, femmes, personnes âgées), le PubliCar pour un usage habituel et répété est cher, voire très cher. Il en est de même pour les familles. Essayez pour votre

prochaine sortie dominicale: un couple, deux ados, aller-retour, prix du billet ordinaire plus 24 francs de supplément! Voilà une expérience qui ne va pas gagner de nouveaux adeptes aux transports publics. C'est un point de vue qui doit aussi compter pour l'analyse de ce service. Ceci d'autant plus qu'il n'y a pas si longtemps, les habitants des régions rurales jouissaient de tarifs indigènes. Donc pendant qu'on offre aux Zurichois un SBahn superperformant avec communauté tarifaire, dans l'arrière-pays, on surtaxe la course de l'ado qui va à sa leçon de piano!

Enfin, par rapport à un service classique, le PubliCar n'est pas dépourvu d'inconvénients. Le téléphone obligatoire pour appeler le bus et, avant tout, la réservation de la course conseillée vingt-quatre heures à l'avance à un central non permanent, sont contraires à la souplesse associée à la mobilité moderne. Plus grave, expérience faite, malgré un appel téléphonique dans les délais, le service se montre parfois incapable de prendre en charge ou d'amener des passagers à un train précis à la gare de correspondance.

Il faut mentionner encore un manque de visibilité, et un déficit énorme de publicité, qui rend le système peu accessible aux usa-

gers n'habitant ou ne connaissant pas la région. En outre, pour le tourisme ou certains loisirs, comme la randonnée, l'utilisation du PubliCar reste problématique.

Le PubliCar doit devenir un vrai prolongement efficace du réseau des transports publics dans les régions périphériques. Des innovations télématiques, une intense campagne de promotion, une politique tarifaire attractive, un renforcement du service, mais avant tout une puissante volonté politique, peuvent le conduire sur ce chemin. Si l'on cherche des critères d'exigence à remplir, empruntons le concept de libre choix du moyen de transport prôné par les milieux automobilistes: offrir aux usagers des transports publics de chaque village des possibilités équivalentes de mobilité...

Tant que des études sérieuses n'auront pas montré que ce nouveau service public à la carte gagne vraiment des parts d'usagers aux transports publics, on ne nous enlèvera pas de la tête que le principal succès du PubliCar est d'avoir tirée une épine du pied des responsables des transports, qui peuvent maintenant répondre à ceux qui leur reprochaient de faire rouler des cars vides. PubliCar palliatif ou plus petit maillon solide d'un système performant?

Jacques Longchamp, Morges

Le retour de manivelle

A suivre l'actualité politique, on constate qu'une majorité d'élus n'est plus guère préoccupée par les problèmes environnementaux et se soucie peu de la nature et du paysage. Le dossier présenté par *Pro Natura Magazine* (2/2003) documente cet état d'esprit inquiétant.

Pour contrer les deux initiatives «Sortir du nucléaire» et «Moratoire +», le Parlement a procédé à une révision de la Loi sur l'énergie nucléaire. Mais cette révision relève plus de la promotion que de la réglementation de cette forme d'énergie. La durée d'exploitation des

centrales en activité n'est plus limitée et les cantons se voient privés de tous droits en matière d'entreposage des déchets.

L'offensive des milieux ruraux s'est concrétisée par le dépôt de l'initiative populaire Avanti. Au programme, le doublement du tunnel du Gothard et une troisième voie pour les tronçons les plus fréquentés du réseau autoroutier. Or, c'est une première dans l'histoire de l'initiative, les députés ont transformé le contre-projet équilibré du Conseil fédéral en un texte plus radical encore que l'initiative. Eux, si pointilleux lorsqu'il s'agit de limiter les dé-

penses publiques, n'ont pas hésité à contourner l'obstacle du frein à l'endettement en créant un fonds spécial.

Des parlementaires paysans, partisans de cette offensive mais peu sensibles aux contradictions, s'inquiètent de la protection excessive de l'environnement qui soustrait des terres cultivables à l'agriculture. Dans leur viseur, la «renaturation» des cours d'eau. Un radical lucernois, soutenu par 77 collègues, propose par voie de motion de supprimer l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. On peut encore mentionner la guérilla

menée par le Conseil des États contre la Convention des Alpes, un accord cadre international pour la protection des régions alpines et l'application très lacunaire - par manque de moyens et de volonté politique - des législations environnementales. A titre d'exemple, la protection des marais, adoptée par le peuple en 1987, ne s'applique concrètement aujourd'hui qu'à un petit nombre des 169 zones humides concernées. Quant à l'assainissement des cours d'eau dont le débit résiduel est légalement insuffisant, il est bloqué dans presque tous les cantons. *jd*

G8

De l'autre côté du Léman

La presse française dite nationale, soit avant tout *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*, n'a publié aucun papier sur la préparation du G8. Un très fort contraste avec les journaux helvétiques qui en parlent souvent depuis un mois, les quotidiens allemands n'étant d'ailleurs pas en reste. Pourtant le sommet se déroule sur sol français, mais la Savoie est loin de Paris et Évian à côté de chez nous. Par contre la presse française régionale et locale, essentiellement *Le Dauphiné libéré* et *Le Messager*, un hebdomadaire de Thonon-les-Bains, écrivent d'abondance sur le G8.

Première surprise pour nous qui regardons souvent la presse française, surtout régionale, avec une certaine condescendance: la couverture des événements du côté suisse est de bonne qualité dans *Le Dauphiné libéré*. Les papiers sont synthétiques avec des informations que l'on n'a pas forcément trouvées dans les quotidiens helvétiques, comme le changement de date des régates organisées

par le Cercle de la voile de Lausanne et les velléités de quelques irréductibles propriétaires de voiliers qui veulent manifester sur le lac (*Dauphiné libéré* du 15 mars).

Mais la vision de l'événement vu de France est totalement différente. Là où nos journaux mettent l'accent sur les actions des opposants et les réactions de grogne face à la sécurité, la presse française évoque plutôt le désarroi d'une population résignée, confrontée à un événement qui la dépasse. Les pouvoirs locaux sont hors du coup. Le préfet de Haute-Savoie Jean-François Carencio est omniprésent dans la presse, qu'il crée un groupe de travail avec les maires ou qu'il réunisse les chefs d'entreprise. A l'évidence, sous un habillage de concertation, les consignes viennent de lui. Et les élus locaux n'en mènent pas large: «Nous sommes abominablement inquiets» déclare le maire d'Annemasse le 13 mars dans *Le Dauphiné libéré* en évoquant les manifestations annoncées des alter-mondialistes.

Le 17 mars, *Le Dauphiné* signale que la «salle des fêtes d'Arbusigny» a été réquisitionnée par l'armée du 15 mai au 6 juin, mais «on ignore à quel usage elle sera destinée». Ce genre de nouvelles est emblématique de ce que l'on trouve dans la presse de l'autre côté du Léman. Les services de sécurité s'installent, sans trop le dire, ni en préciser les raisons. Et les syndicats, voilà qui est très français, sautent sur l'occasion. L'union CGT de la santé de Haute-Savoie réclame une allocation budgétaire spécifique, puisque les hôpitaux seront en état d'alerte pendant le G8!

En lisant les articles de nos voisins, il semble évident que l'interdiction de naviguer dans les eaux françaises du lac sera étendue à la partie helvétique. L'idée que la Suisse puisse faire bande à part ne leur paraît guère possible. Il semble en tous cas que la presse des deux pays transmette le même sentiment aux lacustres des deux rives: du 1er au 3 juin, il vaudra mieux être ailleurs... *jd*